

LE PARC NATIONAL DE LA YAMASKA EST À LA RECHERCHE D'UN

GARDE-PARC NATURALISTE

I - Fonctions

En matière de conservation

Assurer l'application de certains articles de lois et règlements aux fins de protéger les ressources et le territoire afin d'intervenir auprès de la clientèle quand la situation le requiert.

En matière d'éducation

Présenter des activités d'interprétation ou d'éducation à l'intention de la clientèle du parc sous forme de visite guidée, de causerie, de randonnée guidée, de maraudage, d'activité postée, à caractère théâtral ou selon toute autre technique de communication en utilisant les moyens didactiques appropriés ; utiliser le plein potentiel des infrastructures du parc et des activités de plein air vedettes du parc comme outil de sensibilisation ; planifier, réaliser des activités d'interprétation ou d'éducation ; rechercher l'amélioration continue dans la réalisation de ces activités ; collaborer à la réalisation du cahier d'animation d'activités ; communiquer à la clientèle ses connaissances sur les ressources du parc et les techniques de protection et de conservation retenues, les projets et programmes d'acquisition de connaissances en cours ; promouvoir le mandat et la mission du parc ; mettre à jour ses connaissances.

En matière de recherche

Collaborer à l'identification des ressources biophysiques, historiques et culturelles du parc ; participer à des recherches sur les ressources du parc aux fins de faire en sorte que les activités d'interprétation répondent aux exigences scientifiques et techniques requises par la nature de cette responsabilité ; prendre connaissance des ouvrages et rapports pertinents ; participer aux prises d'inventaires ; noter des événements et faire des observations utiles aux activités d'interprétation ; mettre aussi à jour ses connaissances sur l'éducation au milieu naturel, l'éducation relative à l'environnement (ERE) et à la conservation.

En matière de sécurité

Informar la clientèle des règlements et des consignes de sécurité.

En matière d'entretien

S'acquitter de tâches d'entretien mineur, notamment à l'égard du matériel qu'il utilise.

Effectuer toute autre tâche connexe à ses fonctions.

II – Qualifications requises

Détenir un DEC dans une technique appropriée (technicien de la faune, milieu naturel, technicien forestier) ou détenir un DEP dans une formation pertinente et 4 saisons d'expérience pertinente dans un domaine connexe.

Détenir une attestation de participation à la formation Client plus ou devoir suivre la formation offerte par l'employeur.

III – Exigences particulières

Détenir un permis de conduire (classe 5) ; bonne connaissance du milieu naturel (faune, flore, géologie) ; habileté à communiquer (oral et écrit) ; créativité, autonomie, esprit d'initiative ; connaissance des logiciels Word, Excel et Power Point. Anglais et cours de premiers soins sont des atouts.

IV – Conditions de travail

Il s'agit d'un emploi en remplacement pour congé de maternité du 26 avril au 6 novembre.

Les conditions de travail applicables sont celles de la convention collective en vigueur dans les parcs nationaux (semaine de travail de 35 heures réparties sur 5 jours, incluant les jours de fin de semaine et les congés fériés ; horaire de travail de jour et de soir selon les besoins de la programmation d'activités).

Veuillez transmettre votre offre de service au plus tard le **26 mars 2010** à :
M. Alain Mochon, responsable du service de la conservation et de l'éducation

Concours 10-01

Parc national de la Yamaska
1780, boulevard David-Bouchard
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0

Télécopieur : 450 776-7266 - mochon.alain@sepaq.com